FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement CLP (CE 1272/2008)

Date de révision 17-juin-2019 **Version** 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 80632 / 80634
Nom du produit THREAD SEALANT W/PTFE 4 FL.OZ.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Adresse e-mail:
mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2 - (H371)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Take action to prevent static discharges
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P309 + P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Dispose of contents/container in accordance with local, regional, national, and international regulations as applicable

Autres informations
• Sans objet

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
talc	238-877-9	14807-96-6	15 - 40		Exempté(e)(s) - Annexe V
éthanol	200-578-6	64-17-5	10 - 30	Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119457610-43-XXXX
propane-2-ol	200-661-7	67-63-0	1 - 5	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119457558-25-XXXX
dioxyde-de-titane	236-675-5	13463-67-7	1 - 5		01-2119489379-17-XXXX
méthanol	200-659-6	67-56-1	1 - 5	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119433307-44-XXXX
polytétrafluoroéthylène (PTFE)	-	9002-84-0	1 - 5		Exempté(e)(s) - Volume

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés
Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles
ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Se laver soigneusement après toute manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Remarques générales en matière d'hygiène
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Garder sous clef.

Matières incompatibles
Agents comburants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produit d'étanchéité pour automobiles.

Mesures de gestion des risques (RMM)
Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
talc 14807-96-6	-	TWA: 1 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	-	TWA: 2 mg/m³	-
éthanol 64-17-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m³ STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m³	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m³
propane-2-ol 67-63-0	-	TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m³	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	-

méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m³ Sk*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m³ *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica*	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m³ H*
Nom chimique	**Italie**	**Portugal**	**Pays-Bas**	**Finlande**	**Danemark**
talc 14807-96-6	-	TWA: 2 mg/m³	TWA: 0.25 mg/m³	TWA: 0.5 fiber/cm3 STEL: 2 ppm STEL: 1 ppm	TWA: 0.3 fiber/cm3
éthanol 64-17-5	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 260 mg/m³ STEL: 1900 mg/m³ H*	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 1300 ppm STEL: 2500 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³
propane-2-ol 67-63-0	-	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m³
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m³	-	-	TWA: 6 mg/m³
méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 250 ppm P*	TWA: 133 mg/m³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m³ iho*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ H*

Nom chimique	**Autriche**	**Suisse**	**Pologne**	**Norvège**	**Irlande**	**Slovénie**
talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 4 mg/m³ TWA: 1 mg/m³	TWA: 6 mg/m³ TWA: 2 mg/m³ STEL: 12 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.8 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 2.4 mg/m³	
éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL 2000 ppm STEL 3800 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m³	TWA: 1900 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m³ STEL: 625 ppm STEL: 1187.5 mg/m³	STEL: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m³ TWA: 1000 ppm STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m³
propane-2-ol 67-63-0	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL 800 ppm STEL 2000 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m³	STEL: 1200 mg/m³ TWA: 900 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m³ STEL: 125 ppm STEL: 306.25 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Sk*	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m³
dioxyde-de-titane 13463-67-7	TWA: 5 mg/m³ STEL 10 mg/m³	TWA: 3 mg/m³	STEL: 30 mg/m³ TWA: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³	
méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m³ H*	STEL: 300 mg/m³ TWA: 100 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 125 ppm STEL: 162.5 mg/m³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m³ K*

Nom chimique	**Union européenne**	**Royaume-Uni**	**France**	**Espagne**	**Allemagne**
propane-2-ol 67-63-0	-	-	-	40	25 mg/L
méthanol 67-56-1	-	-	-	15	30 mg/L
Nom chimique	**Autriche**	**Suisse**	**Pologne**	**Norvège**	**Irlande**
propane-2-ol 67-63-0	-	25	-	-	-
méthanol 67-56-1	-	30	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Pâte
Aspect	Blanc
Odeur	Alcoolique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	82 °C / 180 °F	
Point d'éclair	25 °C / 77 °F	Test en vase clos Tag Closed Cup
Taux d'évaporation	< 1	Acétate de butyle = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	12.7%	
Limite inférieure d'inflammabilité	2.3%	
Pression de vapeur	33 mm Hg @ 68°F	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.06-1.10	
Hydrosolubilité	Partiellement soluble	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	29.5%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Fluorures

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,921.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	9,323.50 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	15.30 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

60.68895% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.
le mélange contient 31.47105 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
le mélange contient 56.24895 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
le mélange contient 60.68895 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).
le mélange contient 60.68895 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
le mélange contient 59.35395 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Sang, Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Foie, Appareil reproducteur, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration: Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
talc	-	100: 96 h Brachydanio rerio g/L LC50 semi-static	-
éthanol	-	12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
propane-2-ol	1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
méthanol	-	28200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 19500 - 20700: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 18 - 20: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13500 - 17600: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanol	-0.32
propane-2-ol	0.05
méthanol	-0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Aucun(e) connu(e).

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Aucune donnée disponible
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	F-E, S-D

RID

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	ID 8000
14.2 Nom d'expédition	Bien de consommation
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	9L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
talc 14807-96-6	RG 25	-
éthanol 64-17-5	RG 84	-
propane-2-ol 67-63-0	RG 84	-
méthanol 67-56-1	RG 84	-
polytétrafluoroéthylène (PTFE) 9002-84-0	RG 32	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
méthanol - 67-56-1	Use restricted. See item 69.	

Polluants organiques persistants
Sans objet

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
méthanol - 67-56-1	500	5000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Indéterminé(e)(s)

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 17-juin-2019

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité